

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON



Séance du 16 novembre 2023 - Délibération n° 2023-081

AVENUE DE LA GARE

VENTE DU TERRAIN D'ASSIETTE DU BÂTIMENT DU
CENTRE DÉPARTEMENTAL D'ACTION SOCIALE
AU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

L'an deux mille vingt-trois, le 16 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 10 novembre, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	25
Votants	29
Vote	
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur André Croguennec, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Monsieur Jean-Marie Pichon, pouvoir donné à Monsieur Stéphane Lefebvre.

Madame Rola Abi Fadel, pouvoir donné à Madame Delphine Penot.

Madame Soazig Ruiz, pouvoir donné à Monsieur Marc Droguet.

Secrétaire de séance : Madame Sylvie Massicot.

Rapport de Pascal Duchêne, Maire.

Le Département d'Ille-et-Vilaine a construit et financé, en 1992, un Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS) sur un terrain appartenant à la Commune de Redon, situé 9 avenue de la Gare, afin de proposer aux habitants du Pays de Redon un meilleur accès aux services départementaux.

Afin que ce bâtiment puisse être réalisé, le Conseil Municipal de Redon a décidé à l'époque de mettre le terrain à disposition du Département par l'intermédiaire d'un bail emphytéotique d'une durée de 99 ans, moyennant une redevance annuelle d'un franc symbolique. Ce bail a été signé entre les deux collectivités le 6 novembre 1992.

Le bail a ensuite fait l'objet d'une résiliation partielle par acte notarié en date du 20 octobre 2003, afin d'exclure de l'emprise foncière une petite bande de terrain de 37 m². Celle-ci a été vendue par la Commune avec le bâtiment des anciennes douches municipales, construit sur le terrain jouxtant celui du CDAS.

Envoyé en préfecture le 17/11/2023
Reçu en préfecture le 17/11/2023
Publié le **22 NOV. 2023**
ID : 035-213502362-20231116-SG2023_427-DE

A l'occasion de cette vente, des servitudes de vue, de passage de véhicules et de canalisations ont été créées sur le terrain d'assiette du CDAS (fonds servant), au profit de la propriété voisine (fonds dominant). Ces différentes servitudes ont été consenties par la Ville de Redon avec l'accord du Département.

Après la division foncière intervenue en 2003, le terrain soumis au bail emphytéotique est désormais cadastré section AC n° 425 pour une contenance de 1 160 m².

Aujourd'hui, afin d'améliorer l'accueil des usagers et les conditions de travail des agents, le Département envisage de réaliser des travaux importants de rénovation et d'extension du bâtiment du CDAS.

Toutefois, avant d'engager de tels travaux, le Département d'Ille-et-Vilaine souhaiterait avoir la maîtrise foncière complète de ce bien immobilier. Il propose pour cela d'acheter à la Commune le terrain d'assiette du CDAS et de résilier le bail emphytéotique dont l'échéance court jusqu'en 2091.

Le Département propose une acquisition du terrain au prix de 60,00 €/m², soit un montant total arrondi à 70 000,00 euros. Il s'agit, selon les services départementaux, du prix médian des terrains constructibles viabilisés vendus dernièrement sur la Commune de Redon.

Le Service du Domaine a été consulté et a validé ce prix de vente. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'accepter la résiliation du bail emphytéotique portant sur le terrain d'assiette du CDAS, sans indemnité de part ou d'autre, et de décider la vente de ce terrain au Département d'Ille-et-Vilaine au prix de 70 000,00 euros.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2241-1 à 7, ainsi que L. 1311-9 à 12 et R. 1311-3 à 5,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L. 1111-1, L. 1211-1 et R. 1211-9,

Vu la proposition faite par le Département d'Ille-et-Vilaine d'acheter le terrain communal situé 9 avenue de la Gare, sur lequel il a construit le bâtiment du CDAS dans le cadre d'un bail emphytéotique conclu avec la Ville de Redon le 6 novembre 1992, au prix de 70 000,00 euros,

Vu l'avis du Service du Domaine,

Vu la présentation à la Commission Aménagement du territoire et Urbanisme, Habitat et Mobilités, Développement durable et Transition écologique du 16 octobre 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ

ACCEPTE de résilier totalement, sans indemnité de part ou d'autre, le bail emphytéotique signé avec le Département d'Ille et Vilaine le 6 novembre 1992 et résilié partiellement le 20 octobre 2003, portant sur le terrain d'assiette du bâtiment du Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS), situé 9 avenue de la Gare et actuellement cadastré section AC n° 425.

Envoyé en préfecture le 17/11/2023
Reçu en préfecture le 17/11/2023
Publié le **22 NOV. 2023**
ID : 035-213502362-20231116-SG2023_427-DE

DÉCIDE de vendre ce terrain, ayant une superficie de 1 160 m², au Département d'Ille-et-Vilaine au prix de 70 000,00 euros.

PRÉCISE que les servitudes de vue, de passage de véhicules et de canalisations constituées par acte notarié en date du 20 octobre 2003 sur la parcelle cadastrée section AC n° 425 (fonds servant), au profit de la propriété voisine cadastrée section AC n° 423 et 426 (fonds dominant), seront préservées lors de la vente du terrain d'assiette du CDAS au Département.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Affaires Foncières à signer l'acte notarié à intervenir et tous les documents afférents.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon

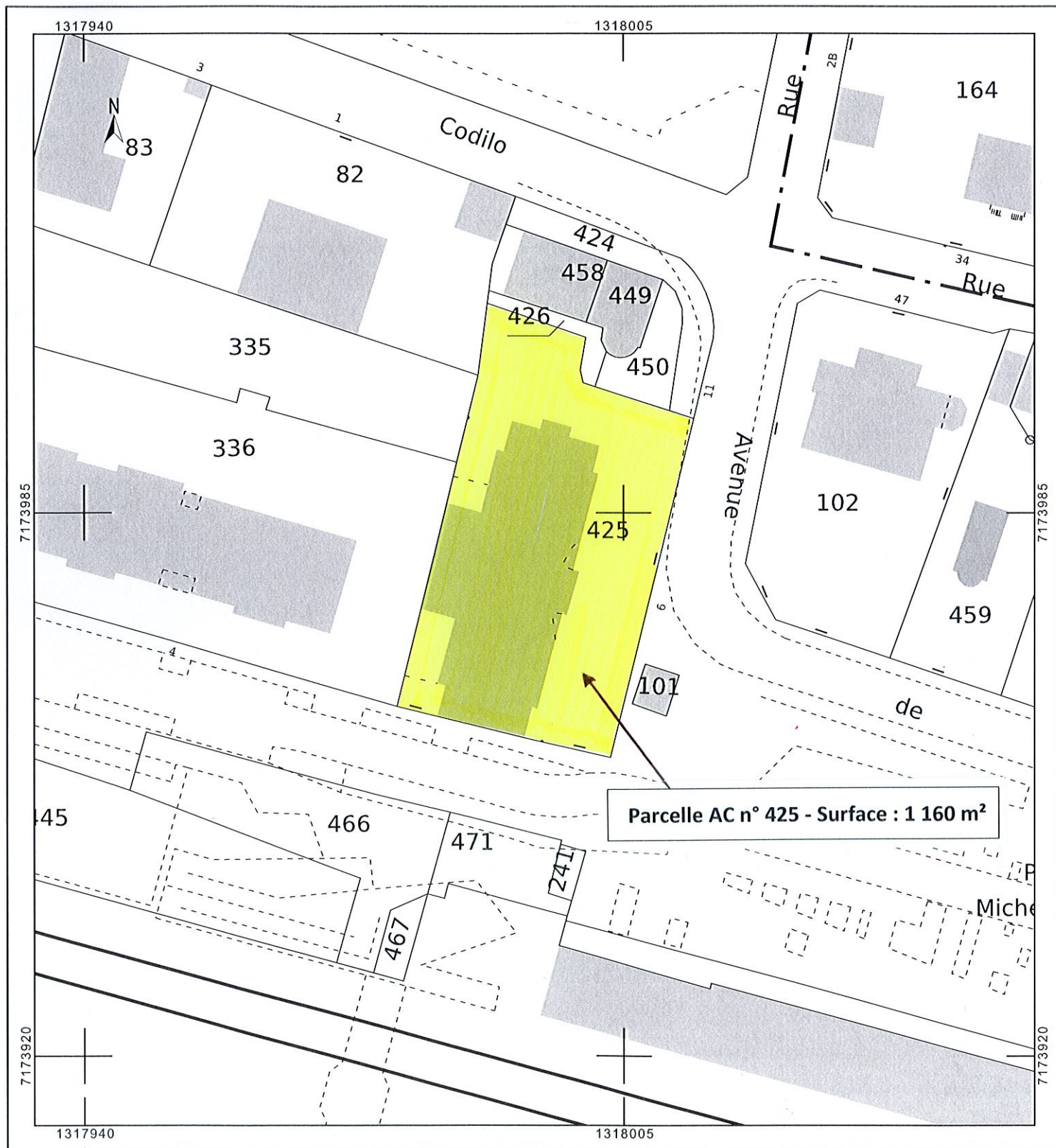


La Secrétaire de séance,
Sylvie Massicot
Conseillère Municipale

Mis en ligne le **22 NOV. 2023**

AVENUE DE LA GARE

VENTE DU TERRAIN D'ASSIETTE DU BÂTIMENT DU CDAS AU DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE



Echelle : 1/650^{ème}

ZAC DU CHÂTEL - HAUT PÂTIS

VENTE DE TERRAINS À BÂTIR SITUÉS DANS LA PREMIÈRE TRANCHE

